AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Sylvain Michaudville, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2022-0001.

Cette session qui sera publique ou à huis clos, se tiendra le 16 mars 2022 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0001

Lot 5 938 179 du cadastre du Québec, route Principale (Secteur Saint-Michel)

Nature de la demande :

Autoriser la création du lot projeté 6 463 401 qui possédera une superficie de 6 270,80 mètres carrés et une profondeur moyenne de 76,06 mètres au lieu que ce lot possède une superficie minimale de 7 500 mètres carrés et une profondeur moyenne minimale de 100 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-28 (Bassin du lac Wentworth).

Autoriser la création du lot projeté 6 463 402 qui possédera une superficie de 6 271,10 mètres carrés et une profondeur moyenne de 76,54 mètres au lieu que ce lot possède une superficie minimale de 7 500 mètres carrés et une profondeur moyenne minimale de 100 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-28 (Bassin du lac Wentworth).

Dispositions réglementaires affectées

Règlement de lotissement n° 2017-497, Dimensions et superficies minimales des lots, article 12 : Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet.

Règlement de zonage n° 2017-498, Annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-28 (Bassin du Lac Wentworth) : Tout terrain doit respecter une superficie minimale de 7 500 mètres carrés et une profondeur moyenne minimale de 100 mètres.

CONSIDÉRANT LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES CAUSÉES PAR LE CORONAVIRUS (COVID-19) ET LE FAIT QU'IL EST POSSIBLE QUE LA SÉANCE DU CONSEIL SE TIENNE À HUIS CLOS, QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PAR CETTE DEMANDE PEUT SE FAIRE ENTENDRE AUPRÈS DU CONSEIL PAR COURRIEL À secretariat@wentworth-nord.ca , AVANT 16 HEURES, LE 16 MARS 2022

Donné à Wentworth-Nord, ce 1er jour du mois de mars deux mille vingt et deux.

Sylvain Michaudville
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 1er jour du mois de mars deux mille vingt et deux.

Sylvain Michaudville
Directeur général et secrétaire-trésorier